2,513,524 contre 2,082,221 à tous les autres partis. Il y a dans tout cela l'indice d'une grave défectuosité permettant l'élection d'un Parlement dont le plus grand nombre des membres ne représentent pas la majorité de leurs électeurs. Le moment est venu, je crois, d'étudier la question à fond et d'en arriver à une méthode électorale qui fasse disparaître les anomalies actuelles. Mais la méthode n'est pas suffisante. Il faut aussi faire comprendre à la population que le régime démocratique dépend au pays du seul exercice du droit de vote.

Je me permets de mentionner les votes enregistrés dans certaines villes. Par exemple, aux élections municipales de Toronto, en 1939, 44 p. 100 des votants ont fait usage de leur droit de suffrage. Cette proportion, est tombée à 36 p. 100, en 1940, à 21 p. 100 en 1941 et à 19 p. 100 en 1942, n'était plus que de 17 p. 100 en 1943. Il y a eu un peu d'amélioration depuis. Cependant, il y a là un indice d'apathie de la part de nos gens que ne peuvent faire disparaître des modifications de la loi électorale.

A mon sens, le Parlement devrait songer d'abord à instituer des réformes électorales de nature à assurer que la majorité déterminera le résultat des élections dans chaque circonscription. En second lieu, nous devrions adopter une méthode, obligatoire ou autre, en vue d'assurer que les électeurs s'acquitteront de leur devoir. D'aucuns répondront sans doute que les gens ne méritent pas de voter s'ils ne s'intéressent pas assez à ce devoir. Cela ne constitue pas une réponse satisfaisante. L'éducation ne suffit pas. Reste à savoir si le vote obligatoire nous permettrait d'intéresser davantage les gens à exercer leur droit démocratique. Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur la question des récentes élections en Ontario. Il faut cependant reconnaître un fait. Comme les élections avaient lieu un jour de congé, des dizaines de milliers de personnes ont profité du congé, ne s'occupant guère de s'acquitter des responsabilités qui leur incombaient à titre de citoyens de la province.

Il nous appartient de voir à ce que le parti qui remporte la victoire représente vraiment la majorité de la population. Je ne saurais dire cependant si le vote unique transférable nous permettrait d'atteindre ce but. Toutefois, à mon avis, il convient d'examiner la question. Il faudrait y voir avant les prochaines élections fédérales, afin de nous assurer que le parti victorieux représente vraiment les électeurs de toutes les régions du pays.

M. MacINNIS: La question a fait l'objet d'une longue discussion. Comme mon parti s'y est vu entraîné, je me dois de prendre la parole. Il me paraît étrange qu'on se hâte tellement d'adopter la mesure. Il ne m'étonne pas que l'honorable député de Lake-Centre soit tellement pressé puisqu'il a assisté la semaine dernière à une réunion du parti conservateur-progressiste tenue au Manitoba. En cette période critique de l'histoire d'un monde bouleversé, quelle est la question la plus importante que les délégués y ont débattue? Comme ils recherchaient la meilleure méthode d'enrayer le progrès de la C.C.F., ils se sont demandé s'il valait mieux appuyer le gouvernement de coalition ou présenter des candidats distincts.

M. HODGSON: Très bien.

M. MacINNIS: L'honorable député m'approuve. Je n'ai pourtant pas exposé un programme; il s'agit tout au plus de tactiques, ce qui est tout à fait différent. Au cours de ses congrès nationaux, notre parti ne s'est jamais prononcé en faveur du vote transférable ni de la représentation proportionnelle. A la Chambre, j'ai personnellement appuyé l'adoption de la représentation proportionnelle et je crois que j'approuverais le vote transférable s'il l'accompagnait. Il faut tenir compte de deux points lorsqu'il s'agit de représentation proportionnelle.

En premier lieu, le parti élu devrait, dans la mesure du possible, obtenir l'appui de la majorité de la population et non nécessairement la majorité de sièges. En second lieu, les minorités importantes, au sein de la collectivité, devraient être représentées dans nos parlements. Quand le premier ministre actuel parlait des réformes électorales, vers 1921 ou 1923, il alliait toujours la représentation proportionnelle au vote unique transférable. Comme l'honorable député de Lake-Centre a déjà consigné bon nombre de ces déclarations au compte rendu, je m'abstiendrai de les étudier. Mes honorables amis recherchent non un régime électoral qui puisse assurer véritablement la représentation de la population, mais un régime capable de tenir éloigné du pouvoir et du Parlement le parti de la C.C.F.

M. BLACKMORE: Et le parti du crédit social.

M. MacINNIS: Un régime électoral convenable accorderait au parti du crédit social moins de représentants à la Chambre qu'à l'heure actuelle.

M. SINCLAIR: Les deux reviennent au même.

M. BLACKMORE: Il n'y en a pas assez dans l'intérêt du pays.

M. MacINNIS: Je n'en suis pas bien sûr. C'est là une affaire d'opinion. Je reconnaîtrai, cependant, que l'opinion de l'honorable député de Lethbridge vaut la mienne.

[M. Diefenbaker.]